

## **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022**

Chères citoyennes, chers citoyens,  
Membres du conseil municipal,

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Ville d'Otterburn Park pour l'exercice 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant pour la même période.

### Rapport financier de l'exercice 2022

En plus des activités de la Ville d'Otterburn Park, le rapport financier consolidé tient compte des données financières des organismes partenaires de la Ville, qui sont :

- La Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu
- La Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu
- La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- La Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
- La Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- La Société culturelle de la Pointe-Valaine
- La Communauté métropolitaine de Montréal
- L'Autorité régionale du transport de Montréal

Durant l'exercice 2022, la Ville d'Otterburn Park a réalisé un excédent de fonctionnement non consolidé à des fins fiscales de 1 715 669 \$. Cet excédent provient de plusieurs sources :

- Des revenus supérieurs de 1 523 165 \$ au montant budgété provenant principalement des activités suivantes :
  - Des droits de mutation excédentaires de 508 000 \$;
  - Des subventions supplémentaires de 236 000 \$;
  - Des taxes supplémentaires liées au nouveau projet : 229 000 \$;
  - Des revenus d'intérêts sur placement de 165 000 \$
- Des dépenses comptables et fiscales inférieures de 192 500\$ aux sommes prévues au budget, en raison des disponibilités des ressources et des décisions budgétaires prises en cours d'année.

L'excédent réalisé en 2022 représente 11,8% du budget adopté par le conseil. Celui-ci s'explique en grande partie par trois situations particulières :

- Un marché immobilier encore légèrement en surchauffe;
- La continuation d'un projet domiciliaire important ;
- L'impact postpandémie qui influence la planification des activités et des projets;

En 2022, la Ville a engagé des dépenses en immobilisations pour un total de 2,87 millions \$. De ce montant, 1,49 millions \$ est pour la réfection de ses infrastructures existantes et la construction de nouvelles infrastructures et 818 000 \$ pour l'acquisition de deux terrains aux fins de préservation de milieux naturels.

#### État des réserves et excédents de fonctionnement accumulés

Au 31 décembre 2022, la Ville peut compter sur un excédent de fonctionnement non affecté et affecté de 5,5 millions \$ (5,9 millions \$ en 2021), un fonds de roulement dont le solde est de 459 138 \$ et des fonds réservés pour service de dette futur de 2 millions \$. L'ensemble de ces sommes totalise 7,96 millions \$.

#### Dettes à long terme

À la clôture de 2022, la dette à long terme de la Ville totalisait 30,7 millions \$. Il faut ajouter à cette somme 414 000 \$ de dépenses en immobilisations en attente d'un financement permanent. La Ville est également responsable de sa part de la dette des organismes partenaires, pour un montant de 4,8 millions \$. Des tiers, principalement le gouvernement du Québec, assument 8,9 millions \$ de cette dette, ce qui porte à 27 millions \$ la dette à la charge de la Ville.

#### Rapport de l'auditeur indépendant

L'audit du rapport financier 2022 de la Ville a été effectué par la firme MPA, société de comptables professionnels agréés. Suivant leur opinion, les états financiers de la Ville donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville d'Otterburn Park au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mélanie Villeneuve, mairesse  
Le 15 mai 2023